

désastreux que l'émission de nouveaux billets dans notre pays aurait sur nos centaines de millions de dollars d'obligations. Je ne saurais dire avec une certitude absolue ni même relative quelle destruction de confiance résulterait de l'émission de billets de ce genre au Canada. Qui le peut? Qui a la clairvoyance voulue pour faire une telle prédiction?

J'ai eu la franchise de dire que je ne suis pas de ceux qui refusent de reconnaître l'existence de doutes sincères dans l'esprit de certaines gens. L'incertitude existe dans l'esprit de nos honorables vis-à-vis qui professent une opinion tout à fait différente de la mienne. Mais à peser les avantages contre les désavantages, les bénéfiques contre les préjudiciables, je suis convaincu et profondément convaincu que, pour maintenir notre armature financière intacte contre toutes les attaques dont elle peut être l'objet de tous côtés, attaques non intentionnelles, mais attaques quand même, nous devons sauvegarder le plus possible la confiance dans notre promesse de payer, laquelle est impliquée dans notre adhésion aux principes généraux dont s'inspire l'homme en quête de garantie quand il veut se faire payer, que ce soit en monnaie de son pays ou en monnaie étrangère. Le créancier exige plus que la bonne foi des débiteurs pour avoir confiance, et il fait reposer sa confiance sur quelque chose de plus tangible que la seule bonne foi des gens.

M. POULIOT: J'ai écouté attentivement le premier ministre et je crois comprendre que, suivant les chiffres qu'il a communiqués à la Chambre, le gouvernement du Dominion a promis de payer en monnaie jusqu'à concurrence de 175 millions de dollars, et qu'en chiffres ronds 70 millions sont gagés par une couverture-or. Le premier ministre a dit aussi qu'il y a 68 millions sans couverture-or. Nous avons donc légalisé notre inflation statutaire, car si d'après la loi en vigueur, les billets du Dominion sont remboursables en or, il doit y avoir une réserve d'or suffisante dans la trésorerie pour les rembourser, et si la loi dispose que le remboursement ne se fera que jusqu'à concurrence de 40 p. 100, il en résulte que nous pratiquons l'inflation jusqu'à concurrence de 60 p. 100. Que le ministre des Finances me reprenne, si je me trompe, mais je crois comprendre qu'en théorie et en pratique nous sommes sous le régime de l'étalon-or, tandis que si nous adoptons le bill nous le resterons peut-être en théorie, mais non en pratique. Dès que le Gouverneur en conseil suspendra l'application de la disposition en vigueur pour la période ou les périodes de temps qu'il déterminera, les billets du Dominion ne seront plus remboursables en or. Je prie donc le

ministre des Finances de me dire si les billets fédéraux seront remboursables pendant ces périodes et, dans ce cas, comment ils seront remboursés.

L'hon. M. RHODES: Supposons que le bill soit devenu loi et qu'un décret en résulte. Cela signifie qu'on ne pourrait réclamer le paiement en or d'un billet du Dominion. Mon honorable ami se rend compte que, même sous le régime de la présente loi financière, nous pouvons donner cours forcé aux billets. On ne se trouverait ainsi qu'à échanger un genre de billets contre un autre.

M. POULIOT: Mais si j'ai bien compris le ministre, ces billets sont émis pour circuler et non pour être remboursés. Ils sont émis pour la commodité des affaires, afin qu'ils puissent facilement passer d'un individu à un autre, d'établissement à établissement; ils sont gagés par le crédit national, mais non par une couverture-or.

L'hon. M. RHODES: Nous sommes encore astreints à déposer la quantité d'or prévue par la loi en vigueur.

M. POULIOT: C'est-à-dire 40 p. 100?

L'hon. M. RHODES: C'est le présent régime et d'après la loi, nous devons garder ce dépôt, mais si le bill est adopté et si nous émettons un décret du conseil en conséquence, les gens ne pourront réclamer de l'or sur présentation du billet, ils ne pourront obtenir que des billets du Dominion.

M. POULIOT: Ils obtiendront des billets du Dominion?

L'hon. M. RHODES: Voilà tout.

M. POULIOT: Alors nous pratiquons l'inflation au pays depuis que le Parlement a approuvé l'émission de 68 millions de dollars sans couverture-or. A ce propos, ainsi que l'a dit le premier ministre une certaine inflation s'opère généralement chaque automne, parce que la loi autorise les banques à émettre des billets, à l'époque du transport de la récolte de blé, jusqu'à concurrence de 15 p. 100 de l'émission totale de billets. Les banquiers m'ont dit que l'an dernier les banques n'ont pas demandé au ministre la permission d'opérer cette émission supplémentaire, que l'argent en circulation suffisait aux besoins. Au dire du premier ministre des difficultés peuvent s'en suivre, si le dollar canadien ne repose pas sur une base internationale. Je n'ai pas lu tous les économistes qui ont traité le sujet; je vise à avoir des idées nettes, et il me semble que l'or sert à régulariser les échanges et que, si nous avons atteint la limite de notre puissance d'emprunt, ainsi que le premier ministre l'a dit, il s'ensuit que les autres pays ont perdu